

Enfants présentant des difficultés de vie graves et persistantes qui mettent en cause leur sécurité, leur bien-être à l'école et leur réussite scolaire.

L'école a déclenché les réponses habituelles : rencontre avec les parents, signalement aux membres du réseau d'aide, au médecin scolaire, aux services sociaux, à la mairie etc.



Signalement à l'inspection par courrier électronique à :

- ien.tournus@ac-dijon.fr
- cpaien.tournus@ac-dijon.fr
- à la psychologue scolaire de votre secteur :
Mireille Cochard :
mireille.cochard@ac-dijon.fr
ou Sophie Darras :
raised.tournus@ac-dijon.fr
ou Catherine Boillet :
psy.sgplain@ac-dijon.fr



À IEN TOURNUS <ien.tournus@ac-dijon.fr>, tournus cpaien <cpaien.tournus@ac-dijon.fr>, psychologue

Ajouter Cc Ajouter Cci Ajouter Répondre à Ajouter Transférer à

Objet cellule de suivi des enfants en situation difficile

Type d'éditeur HTML Priorité Normale Avis de réception Notification d'état de dis

B I U [align] [list] [link] [img] [table] [code] [font-size] [font-family] Police Taille de p...

NOM Prénom de l'élève :
Date de naissance :
Niveau de classe :
NOM Prénom de l'enseignant de la classe :
Situation des parents (mariés, séparés ...) :
NOM Prénom du père :
adresse : téléphone :
NOM Prénom de la mère :
adresse : téléphone :
Descriptif succinct des faits :
Actions déjà conduites par l'école et/ou des partenaires :

MAIL TYPE

Procédure de prétraitement du signalement par la conseillère pédagogique : demande d'informations complémentaires, préparation du dossier pour étude à la cellule de suivi.



Traitement du signalement par la cellule



Trois cellules de secteurs :

- cellule des secteurs de Buxy, Saint Gengoux le National, Sennecey le Grand,
- cellule des secteurs de Cuisery, Tournus
- cellule du secteur de Saint Germain du Plain

Composition de chaque cellule

- l'IEN,
- la conseillère pédagogique chargée du suivi des élèves en situation difficile,
- la psychologue scolaire de secteur,
- les enseignants RASED de secteur,
- un directeur ou une directrice d'école du secteur,
- l'infirmière scolaire du secteur,
- une personne ressource si besoin.

Retour de la décision de la cellule de suivi aux écoles par l'Inspectrice, par la conseillère pédagogique